

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
- Conditions d'admission	5
- Pédagogie	5
- Evaluation au cours de la formation	5
- Formations ultérieures accessibles	6
- Gestion et contacts	6
- Infos pratiques	6

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure en langues et cultures orientales (Bible, Orient chrétien, Inde) est accessible sans prérequis aux étudiants de toutes les disciplines, mais s'adresse de préférence à des étudiants qui ont déjà acquis en humanités ou à l'université une connaissance élémentaire du grec et/ou du latin. Elle leur offre une formation centrée sur l'apprentissage de base d'une ou plusieurs langue(s) orientale(s) ancienne(s) classique(s) : hébreu ; araméen/syriaque ; arménien ; géorgien ; sanskrit ; ainsi qu'une introduction aux contextes historiques et culturels de leurs apparitions, diffusions et préservations respectives. Ces langues qui sont celles originales, ou parmi les plus anciennes, des sources textuelles de la tradition judéo-chrétienne d'une part, et des traditions hindoue et bouddhiste de l'autre, ont en commun leur vénérable antiquité et de servir de fondements à des cultures littéraires et religieuses encore vivantes aujourd'hui. Cette mineure constitue ainsi une initiation aux disciplines suivantes, fleurons de l'orientalisme louvaniste depuis plus de 150 ans : la philologie et l'exégèse bibliques, celles des textes de l'Orient chrétien ainsi que l'indianisme.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Initiation aux langues et cultures de l'Orient judaïque (hébreu, araméen), chrétien (syriaque, arménien, géorgien) ou hindou et bouddhique (sanskrit), ainsi qu'à l'une des disciplines suivantes : exégèse biblique, philologie des textes de l'Orient chrétien, indianisme.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. S'il a choisi un ou plusieurs cours de langues anciennes : de maîtriser les fondements de cette/ces langue(s), notamment l'écriture, le vocabulaire de base, les éléments de morphologie et de syntaxe (cours de niveau débutants), et de lire et traduire des textes suivis mettant en œuvre ces connaissances (niveau continuants).
2. S'il a choisi un ou plusieurs cours de langues modernes : de maîtriser les fondements de cette/ces langue(s), notamment l'écriture, le vocabulaire de base, les éléments de morphologie et de syntaxe (cours de niveau débutants), et d'en avoir une connaissance pratique (compréhension à l'audition et à la lecture, et expression orale et écrite, au niveau continuants).
3. S'il a choisi des cours de cultures et civilisations : de maîtriser des connaissances dans des domaines aussi divers que l'histoire, les institutions, la littérature, l'art, l'archéologie, la géographie historique, l'anthropologie, la religion, l'idéologie, la mythologie, la philosophie, etc. relatifs à ces cultures ou civilisations.
4. De démontrer un socle de compétences dans le domaine d'une ou plusieurs langue(s) et culture(s) orientale(s), d'en saisir les spécificités par une approche rigoureuse, et de communiquer ces savoirs à autrui.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2017-2018
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2017-2018
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2017-2018
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Les cours sont à choisir ci-dessous, pour autant qu'ils ne fassent pas partie des matières obligatoires de la majeure. L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit 15 crédits par bloc.

Bloc
annuel

2 3

o Langues (minimum 18 crédits)

Au minimum un même cours (A ou B) de 6 ou 9 crédits à suivre tout au long du programme de la mineure (deux niveaux). Le cours de langues araméennes peut être pris secondairement pour une valeur de 6 crédits (LGLOR1641A et LGLOR1642A « partim » adapté aux études bibliques) ; un cours de grec ancien peut aussi être choisi à cet effet s'il n'y en a pas dans le programme principal de l'étudiant.

⊗ LGLOR1631	Hébreu biblique I A	André Wénin	45h	6 Crédits	1 + 2q ⊙	x	x
⊗ LGLOR1632	Hébreu biblique I B	André Wénin	45h	6 Crédits	1 + 2q ⊕	x	x
⊗ LGLOR1641	Langues araméennes (araméen, syriaque) A	Andrea Barbara Schmidt	30h+15h	9 Crédits	1 + 2q ⊙	x	x
⊗ LGLOR1642	Langues araméennes (araméen, syriaque) B	Andrea Barbara Schmidt	30h+15h	9 Crédits	1 + 2q ⊕	x	x
⊗ LGLOR1651	Langues du Caucase (arménien, géorgien) A	Bernard Coulie	30h+15h	9 Crédits	1 + 2q ⊙	x	x
⊗ LGLOR1652	Langues du Caucase (arménien, géorgien) B	Bernard Coulie	30h+15h	9 Crédits	1 + 2q ⊕	x	x
⊗ LGLOR1671	Langues de l'Inde (sanskrit) A	Christophe Vielle	30h+15h	9 Crédits	1 + 2q ⊙	x	x
⊗ LGLOR1672	Langues de l'Inde (sanskrit) B	Christophe Vielle	30h+15h	9 Crédits	1 + 2q ⊕	x	x

o Littératures et contexte historique (minimum 6 crédits)

Cours à choisir en rapport avec la ou les langue(s) orientale(s) étudiée(s)

⊗ LRELI1110	Introduction à la Bible : Ancien Testament	Didier Luciani	30h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LRELI1120	Introduction à la Bible : Nouveau Testament	Geert Van Oyen	30h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LRELI1310	Judaïsme	Didier Luciani	30h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LRELI1251	Histoire du christianisme : Antiquité	Jean-Marie Auwers	30h	5 Crédits	1q ⊕	x	x
⊗ LRELI1272	Patrologie	Jean-Marie Auwers	30h	5 Crédits	2q ⊗	x	x
⊗ LGLOR1521	Histoire et société de Byzance et de l'Orient chrétien I	Andrea Barbara Schmidt Véronique Somers	30h	3 Crédits	1q ⊗	x	x
⊗ LGLOR1522	Culture et civilisation de Byzance et de l'Orient chrétien I	Véronique Somers	30h	3 Crédits	1q ⊕	x	x
⊗ LGLOR1541	Histoire et société de l'Inde et de l'Extrême-Orient I	Paul Servais	30h	3 Crédits	1q ⊕	x	x
⊗ LGLOR1542	Culture et civilisation de l'Inde et de l'Extrême-Orient I	Robert Delière	30h	3 Crédits	1q ⊗	x	x
⊗ LRELI1347	Hindouisme	Philippe Cornu	30h	5 Crédits	2q ⊕	x	x
⊗ LRELI1348	Bouddhisme		30h	5 Crédits	2q ⊗	x	x

o Autre cours

ou un autre cours inscrit au programme de l'université en relation avec le domaine concerné, et notamment un cours de langue orientale moderne (grec, russe, arabe, turc, japonais), moyennant l'accord du responsable

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2017-min-lori100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2017-soca1ba]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2017-farm1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2017-reli1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2017-germ1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2017-filo1ba]
- > Bachelier en sciences mathématiques [prog-2017-math1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2017-ecge1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2017-droi1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [prog-2017-edph1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2017-spol1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2017-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2017-huso1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2017-arke1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2017-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2017-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2017-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2017-lafr1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2017-sbim1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2017-roge1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

Le programme est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette.

Pour plus de détails, consulter la rubrique [bacheliers concernés](#) présentant les programmes de bachelier ayant accès à la mineure en histoire de l'art et archéologie.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les bacheliers qui ont suivi la mineure en études orientales, les masters suivants sont accessibles directement :

Bachelier en philosophie, arts et lettres	>	Master [120] en langues et lettres anciennes, orientation orientales	Accès direct
	>	Master [60] en langues et lettres anciennes, orientation orientales	Accès direct
Tout autre bachelier	>	Master [120] en langues et lettres anciennes, orientation orientales	Moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master
	>	Master [60] en langues et lettres anciennes, orientation orientales	Moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

FIAL

Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 48 50](tel:+32210474850)

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directeur administratif de faculté : Bérengère Bonduelle

Commission(s) de programme

- Commission de programme en histoire de l'art et archéologie ([ARKE](#))
- Ecole de philosophie ([EFIL](#))
- Commission de programme en études de genre ([GENR](#))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes ([GLOR](#))
- Commission de programme en histoire ([HIST](#))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes ([LAFR](#))
- Commission de programme en linguistique ([LING](#))
- Commission de programme en langues et lettres modernes ([LMOD](#))
- Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ([LSTI](#))
- Commission de programme en communication multilingue ([MULT](#))
- Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes ([ROM](#))
- Commission de programme en arts du spectacle ([THEA](#))

Responsable académique du programme: [Christophe Vielle](#)

Personne(s) de contact

- Conseillère aux études: [Fiorella Flamini](#)

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en bloc 2 et 15 crédits de cours en bloc 3.

2. Admission à la mineure

Il n'y a pas de condition d'admission particulière pour cette mineure.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

L'année académique suivant la réussite des 45 premiers crédits :

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>.

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site <https://uclouvain.be/306433.html>.

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : <https://uclouvain.be/355628.html>.

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.